

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 AVRIL 2016**

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Madame LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne,
Messieurs DOS SANTOS Féliberto, GLEDEL Georges, OLESKOW Philippe, PESME Olivier,
PREVOST Guy, TALBOT Alain, TOUZELET Serge, VIRLET François.

ABSENTS ET EXCUSES : LASNIER Henri - TRIOREAU Philippe.

POUVOIR : LASNIER Henri donne pouvoir à PREVOST Guy.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE FLOCH Claire

DATE DE LA CONVOCATION 19 Avril 2016

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	12
Absents excusés	2
Pouvoirs	1

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 21 mars 2016.

DELIBERATIONS

- VOIRIE : Travaux et demande de subvention DSIPL
- VIDEO PROTECTION : demande de subvention DSIPL
- PERSONNEL : Création d'un poste de rédacteur
- SICALA : projet de dissolution
- MONUMENT AUX MORTS : inscription
- ACHAT DE FOURNITURES : Remboursement à un élu

AUTRES POINTS

- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 21 mars 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

TRAVAUX DE VOIRIE – TROTTOIRS RUE ROGER REGNIER- DELIBERATION NO 2016-26

Pour la sécurité des piétons, est prévue la création de trottoirs rue Roger Régnier. Un devis estimatif est présenté au Conseil municipal pour la somme de 31 287,60€ TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, approuve le projet d'aménagement et autorise le maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

TRAVAUX DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION DSIPL - DELIBERATION NO 2016-27

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre des travaux de voirie à réaliser rue Roger Régnier, il y a lieu de transmettre une demande de subvention au titre de la D.S.I.P.L. – Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local. Cette dotation exceptionnelle, créée par l'article 159 de la loi des finances pour 2016, est attribuée par les services de la Préfecture. Le Conseil municipal, unanime, approuve le plan de financement et autorise le maire à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier de subvention.

VIDEO PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION DSIPL - DELIBERATION NO 2016-28

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre du projet de « Vidéo protection », il y a lieu de transmettre une demande de subvention au titre de la D.S.I.P.L. – Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local. Il rappelle que le projet a fait l'objet d'un marché dit MAPA attribué pour la somme totale de 47 982€ TTC. Le Conseil municipal, unanime, approuve cette proposition et autorise le maire à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier de subvention.

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL – CATEROGIE B
DELIBERATION NO 2016-29**

Selon les dispositions statutaires portant sur l'accès au grade de rédacteur territorial par voie de promotion interne, il est proposé au Conseil municipal de créer le poste de rédacteur territorial afin d'y nommer l'adjoint administratif territorial. Sous réserve de l'avis du C.A.P. (Comité Administrative Paritaire) le Conseil municipal, unanime, décide de créer le poste et charge le maire des formalités administratives.

S.I.C.A.L.A. – PROJET DE DISSOLUTION – DECISION REPORTEE

Monsieur LASNIER Henri, membre du SICALA, étant absent, il est proposé de reporter la décision au prochain conseil de juin.

INSCRIPTION SUR LE MONUMENT AUX MORTS - DELIBERATION N° 2016-30

Monsieur BRETON Lucien, né à Ménars en 1886, est mort pour la France en forêt d'Argonne dans la Meuse en 1915. La loi n° 2012-273 du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France indique, dans son article 2 : *lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur son acte de décès dans les conditions prévues à l'article L.488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire* ». Les conditions étant requises, le Conseil municipal, unanime, accepte l'inscription de son nom sur le monument aux morts.

**ACHAT DE PETITES FOURNITURES – REMBOURSEMENT A UN ELU - DELIBERATION N°
2016-31**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il arrive que les élus aient à faire, pour le compte de la collectivité, l'avance de frais, il y a lieu dans ce cas, de les rembourser au vu des justificatifs. Madame LE FLOCH Claire, adjointe au maire, a réglé, pour le compte de la collectivité, des petites fournitures diverses

pour la somme de 208,86€. Le Conseil municipal, avec 12 voix « Pour » et une abstention, décide de lui rembourser cette avance.

COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

COMMISSION SECURITE – S.TOUZELET

La commission s'est réunie le 11 avril pour faire le point sur les opérations en cours.

Voirie : Les panneaux « STOP » rues des Grèves et Roger Régnier sont efficaces. Il est prévu, avant l'été, le changement des avertisseurs et radars pédagogiques sur l'avenue Guillaume Charron.

Vidéo-protection : En attente des subventions pour démarrer l'installation des vidéos-protection probablement en septembre.

Voisins vigilants : Une liste des référents de la commune a été dressée pour créer le dispositif « Voisins vigilants ». Les personnes volontaires auraient pour mission d'observer un fait suspect ou très inhabituel dans leur rue. Une réunion d'informations aura lieu avec la gendarmerie et les référents, le mardi 24 mai à 17 heures en mairie.

C.I.A.S. – C. LE FLOCH

Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs – RERS : Ce réseau d'échange réciproque de savoirs est un groupe de personnes qui donne et reçoit des savoirs et savoir-faire. Ce réseau est ouvert à tous, enfants, jeunes et adultes. Ce sont des moments de convivialité, de rencontre et d'enrichissement. Pour Ménars et ses communes voisines, il est proposé d'organiser une après-midi en 2017.

AGGLOPOLYS – « 1000 ARBRES POUR LE CLIMAT »

Dans sa lutte contre le dérèglement climatique et en lien avec le déploiement du plan d'actions pour les paysages et l'adoption du plan climat air/énergie territorial, Agglopolys souhaite mobiliser l'ensemble des communes pour signer la charte de l'arbre et planter symboliquement 1000 arbres sur le territoire. Toutes les communes d'Agglopolys sont donc appelées à planter sur l'espace public un ou plusieurs arbres d'essence locale. Agglopolys offre les plants d'arbre avec pour objectif d'effectuer les plantations en novembre prochain. Sur le territoire de Ménars, plusieurs sites conviendraient : terrain situé derrière le cimetière près de la pinède et à l'entrée du village côté ZAC des Hauts de Loire. Les deux écoles pourraient participer à cette action.

QUESTIONS DIVERSES

REVISION DU PLAN ORSEC – INONDATION LOIRE

Monsieur TOUZELET fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu en Préfecture le vendredi 22 avril sur la révision du plan ORSEC – **Organisation de la Réponse de Sécurité Civile** ». Le département de Loir et Cher est concerné par le risque de crue majeure des principaux cours d'eau et en premier lieu de la Loire. De nouvelles problématiques doivent être prises en compte, notamment le risque de rupture de digues. Une révision du dispositif dédié au risque de crue de la Loire est nécessaire. Elle est initiée par les services de la Préfecture, en charge des mesures de protection des populations face aux risques. Ces services veillent aussi au bon fonctionnement des procédures d'alertes et à la coordination des différents acteurs de la gestion de crise.

S.C.O.T. – **Schéma de Cohérence Territoriale** est un document d'orientation stratégique des politiques publiques. Il fixe les grandes lignes et les objectifs des politiques à conduire dans les domaines aussi divers que le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'environnement, l'équilibre social de l'habitat les transports, les grands équipements et les services. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un compte rendu des ateliers de formation proposés aux élus est à leur disposition en mairie.

TRAVAUX – G.PREVOST

ECLAIRAGE PUBLIC :

Remplacement des candélabres obsolètes par des candélabres conformes aux normes énergétiques et écologiques actuelles. Les travaux s'élèvent à 41 825€ TTC, subventionnés à hauteur de 42% par les services de l'Etat, du SIDELC et d'Agglopolys.

VOIRIE :

Des devis ont été demandés pour des avertisseurs et radars pédagogiques à installer sur l'avenue Guillaume Charron pour signaler la présence des écoles.

VILLES ET VILLAGES ETOILES

L'association ANPCEN, entièrement dédiée aux enjeux de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturne, a conçu une charte qu'elle propose à la signature des communes qui acceptent de s'engager volontairement à rénover leur éclairage public. Cette association a pour but d'alerter et de sensibiliser les citoyens et les collectivités sur la pollution et les nuisances lumineuses. Le Concours « Villes et villages étoilés » valorise toutes les communes qui agissent. Les communes labellisées ont vu leur démarche de progrès valorisée. Monsieur le Maire Y.GEORGE propose d'inscrire la commune au prochain concours prévu en 2017.

OPERATION « AMPOULES LED »

EDF distribue un million d'ampoules LED pour accompagner la transition énergétique des territoires. L'utilisation d'ampoules LED permet de réaliser 80% d'économies d'énergie par rapport à l'utilisation d'ampoules classiques à incandescence. La distribution gratuite cible en priorité les ménages à faibles revenus. Elle se déroulera dans le courant de l'année et en 2017 pour les communes qui le souhaitent.

MANIFESTATION

Est prévue la visite du château de MENARS, le dimanche 19 juin 2016 de 14h à 18h. Les inscriptions se feront en mairie.

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-47 du 12 mai 2014, il a été amené à prendre la décision suivante :

- *Décision n° 2016-03 du 26 mars 2016* portant sur le contrat de maintenance du portail automatique de l'immeuble sis 48 avenue Guillaume Charron.
- *Décision n° 2016-04 du 3 avril 2016* portant sur le contrat de maintenance pour la téléphonie et l'informatique du secrétariat de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Félisberto		PREVOST Guy	
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri	Absent et excusé – Pouvoir à G.PREVOST	TALBOT Alain	
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique		TRIOREAU Philippe	Absent et excusé
OLESKOW Philippe		VIRLET François	